santé
famille
retraite
services

DEMANDE DE DELAI POUR LE REGLEMENT DES COTISATIONS SOCIALES

Vous devez retourner ce document, dans les quinze jours, directement au Service Recouvrement Affaires Juridiques de la MSA, accompagné du questionnaire ressources si celui-ci vous a été remis.
Pour les sociétés, ce document n'est pas demandé.

En ce qui concerne les cotisations des salariés, **les parts ouvrières précomptées sur les salaires versés doivent obligatoirement être réglées à la date de paiement figurant sur le bordereau de cotisations (Article L 725-21 du Code Rural).**

En cas de non respect de cette procédure, votre demande ne sera pas examinée par la Commission de Recours Amiable et sera rejetée.

Nous vous rappelons que l'octroi d'un délai pour le paiement des cotisations sociales n'entraîne pas une remise de plein droit des majorations de retard que la Mutualité Sociale Agricole est tenue de calculer conformément à la réglementation en vigueur.
Lors du paiement définitif des cotisations et dans l'hypothèse où vous avez respecté votre échéancier de paiement, une demande de remise des majorations de retard sera présentée automatiquement à la Commission de Recours Amiable.

Nous vous rappelons aussi que :

- les cotisations courantes devront être payées aux échéances normales.
- tout retard de paiement aura pour conséquence la rupture du présent accord.
- une mise en demeure pourra éventuellement vous être adressée en vue de garantir notre créance.
- la dette pourra éventuellement être réglée par anticipation.

➡ Demandeur :

● Nom / prénom ou Raison sociale : _____

● Adresse : _____

● Numéro d'adhérent : _____ ● Téléphone/Fax : _____

➡ Situation professionnelle :

● Activité principale :_____ ● Autre activité : _____

➡ Délai demandé :

● Cotisations concernées :

_____
_____
_____

● Proposition de paiement (à préciser obligatoirement) :

_____
_____
_____

● Motif de la demande (à préciser obligatoirement) :

_____
_____
_____
_____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués.

Fait à _____ le _____ Signature

MSA Ain Rhône **Recouvrement Affaires Juridiques** Tél : 04.74.45.99.90
35 - 37 rue du Plat
69232 LYON CEDEX 02
Fax : 04.78.92.63.85